DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

CASART

RECUALA COMMUNE DE MOISSAC SOUS-PRÉFECTEME LE - 3 NOV 2011

ARRONDISSEMENT DE **CASTELSARRASIN**

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL-MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE ONZE LE 27 octobre (27/10/2011)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 21 octobre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les guestions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI Maire,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Adjoints,

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHES, Mme Nicole STOCCO, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, VALLES, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES:

Mme Hélène DELTORT (représentée par Mme CAVALIE), Adjoint,

M. Gérard CHOUKOUD (représenté par M. NUNZI), M. Franck BOUSQUET (représenté par M. SELAM), Mme Christine FANFELLE (représentée par Mme LASSALLE), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), Conseillers Municipaux

ETAIENT ABSENTS:

M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, M. Patrice CHARLES, Conseillers Municipaux

Mme LASSALLE Christine est nommée secrétaire de séance.

PERSONNEL

01 - 27 Octobre 2011

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE MISES A DISPOSITION DE PERSONNEL MUNICIPAL AUPRES D'ORGANISMES D'ACCUEIL DANS LE CADRE D'ACTIVITES LIEES AU SERVICE PUBLIC

Rapporteur: Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les termes du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 qui fixe les règles de mise à disposition de personnel municipal auprès des organismes d'accueil dans le cadre d'activités liées au service public ainsi que la délibération du 28 octobre 2010 approuvant les conventions de mise à disposition de personnels municipaux auprès d'acteurs locaux.

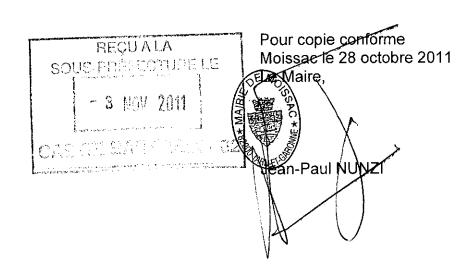
Il rappelle également l'intérêt de ces mises à disposition auprès d'organismes publics et d'associations à but non lucratif participant activement à des activités liées au service public sur la ville de Moissac et souligne que celles-ci s'inscrivent dans un plan de répartition pertinent des actions sur l'ensemble du territoire.

A cet effet, il présente un tableau récapitulatif de l'ensemble des mises à disposition de personnels municipaux et invite l'assemblée à se prononcer sur les conditions de renouvellement de certaines d'entre-elles.

- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L1111-2;
- ✓ **Vu** la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, articles 61 à 63;
- ✓ Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique ;
- ✓ Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissement publics locaux ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'APPROUVER les mises à disposition de personnel municipal auprès des organismes d'accueil participant à des activités liées au service public telles que figurant au tableau annexé à la présente délibération,
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à conclure avec ces organismes d'accueil les conventions précitées,
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :

conditions financières	gratuit	gratuit	gratuit	
aging g	3 ans renouvelables	3 ans renouvelables	3 ans renouvelables	
्रामुह्यूट अध्यास	01-11-	01-11-	01-11-	
Temps de mevalli Tils é disposition	<u>35 heures de travail</u> <u>hebdomadaires</u>	35 heures de travail hebdomadaires	35 heures de travail hebdomadaires	
्ष्रकृत्याः /क्षम्बर्क	GENDRE Valérie Auxiliaire de puériculture territorial 1 ^{ère} classe	MADZKOURI Farida Adjoint technique territorial 2è classe	Elsa MONGAY Adjoint technique territorial 2è classe	
Activities lieus au seatre papities	Accueil – éducation de la petite enfance			
<u>Idrose rožinstnižijo</u>	CAISSE d'ALLOCATIONS FAMILIALES de T&G Halte-Garderie du Centre Social du Sariac			

PEQUALA US PLÉCTOTURE LE - \$ NOV 2011 VERIGABLE VINC - 82

condiffons Thandlères	gratuit	gratuit	gratuit	
duree Thangles	1 an renouvelable	1 an renouvelable	1 an renouvelable	
त्रीहर देश्वास्त	01-11-2011	01-11-	01-11-	
Temps de vervall e Tiloriscosticos e Tiloriscosticos	7 heures de travail hebdomadaires	Vacances scolaires Toussaint = 1 semaine x 35 H Février = 1 semaine x 35 H Pâques = 1 semaine x 35 H Eté = 1 mois x 151,67 H	Vacances scolaires Toussaint = 1 semaine x 35 H Février = 1 semaine x 35 H Pâques = 1 semaine x 35 H Eté = 1 mois x 151,67 H + 7 heures de travail hebdomadaires	
allega grego	Florence MARTY Adjoint d'animation territorial 2 ^{ème} classe	Catherine GARCIA Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles 1 ^{ère} classe	Gisèle BONNEAU Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles 1 ^{ère} classe	BEQUALA SPECIALA SPECIAL
Artitic lise au Sestice public	Accueil – éducation de la petite enfance			
iligireales e main ealg				

<u> </u>		
gratuit	conditions financières	gratuit
1 an renouvelable	duree	année scolaire 2011-2012
01-11-	date defer	01-11-2011
9 heures de travail hebdomadaires	Tamps de cravall missa disposition	<u>4 heures de travail</u> <u>hebdomadaires</u>
Anne-Lise GROPPI Adjoint d'animation territorial 2 ^{ème} classe	Specific Views	Katia VIGOUROUX Adjoint d'animation territorial 2 ^{ème} classe
Accueil – éducation de la petite enfance	Permite like en Kernite like en	Soutien scolaire
CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE « Joujouthèque – Ludothèque »		Association « AFTRAM »

